

# INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

## Rapport annuel 2008 du Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel



**RAPPORT ANNUEL 2008  
DU  
CONSEIL NATIONAL  
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Sommaire**

Présentation des activités et de l'état d'avancement de l'Inventaire général du patrimoine culturel :

- [Introduction](#) p. 3
- [Les résultats des opérations d'Inventaire général](#) p. 7

Rapports des services chargés de l'Inventaire général du patrimoine culturel par les Régions et la Collectivité territoriale de Corse :

- [Alsace](#)
- [Aquitaine](#)
- [Auvergne](#)
- [Bourgogne](#)
- [Centre](#)
- [Champagne-Ardenne](#)
- [Corse](#)
- [Franche-Comté](#)
- [Guyane](#)
- [Île-de-France](#)
- [Languedoc-Roussillon](#)
- [Limousin](#)
- [Midi-Pyrénées](#)
- [Nord - Pas-de-Calais](#)
- [Basse-Normandie](#)
- [Haute-Normandie](#)
- [Pays de la Loire](#)
- [Picardie](#)
- [Poitou-Charentes](#)
- [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Rhône-Alpes](#)

## **Introduction**

IL Y A TOUT JUSTE UN AN, LE CONSEIL NATIONAL ÉMETTAIT L'HYPOTHÈSE SUIVANTE : « [...] le changement institutionnel semble communiquer une nouvelle impulsion à l'Inventaire général du patrimoine culturel »<sup>1</sup>.

Une année de recul n'est à coup sûr pas suffisante pour passer de l'hypothèse à la preuve avérée dans vingt et une Régions<sup>2</sup>. Cependant, plusieurs indices, voire même quelques mutations, tant dans le domaine institutionnel que dans les programmes et les problématiques des opérations, attestent de la poursuite du processus d'appropriation de cette nouvelle mission par les Régions et de l'élan qui en résulte.

La poursuite de la consolidation des équipes reste une tendance dominante, aussi bien en équipements (informatique ou photographique) et crédits (des financements pluriannuels de numérisation en particulier) qu'en personnels, puisque neuf Régions ont recruté de un à trois agents (postes vacants, départ en retraite). Quatre services supplémentaires ont rejoint des locaux spécialement aménagés à leur intention, et ce sont désormais les deux tiers des équipes qui ont pris leur nouveaux quartiers.

On constate également une stabilisation dans le positionnement de la mission d'Inventaire général dans les organigrammes régionaux.

Dans sept cas aujourd'hui, contre six en 2007, cette mission est exercée par une entité qui prend également en charge des politiques de soutien au patrimoine (aides diverses à la restauration, prix du patrimoine, etc.) : ces services « de l'Inventaire et du patrimoine » ou « du patrimoine » tout court, postulent des synergies profitables aussi bien à une conservation et une promotion du patrimoine confortées par les études de l'Inventaire, qu'à la connaissance qui trouve un débouché immédiatement perceptible dans ces actions de mise en valeur.

Cinq autres services sont en cours de réorganisation, et tous ne s'engagent pas nécessairement dans la voie du regroupement des missions, puisque l'un d'entre eux deviendra même une direction à part entière dès janvier 2009.

1 Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, *Rapport annuel 2007*. Paris : MCC, 2008, p.6

2 La Martinique et La Réunion n'ont pas encore installé de service chargé de l'Inventaire général ; la Bretagne, la Guadeloupe et la Lorraine n'ont pas transmis de rapport annuel en 2008.

Le périmètre et l'intitulé des deux tiers des services restent l'« inventaire du patrimoine », et restructurés ou non, ils ont mené, ou poursuivent encore, des réflexions sur l'exercice de leur mission dans le nouveau cadre institutionnel, parfois accompagnés par un audit, dans le but d'établir leur projet de service ou un règlement d'intervention.

Quelle que soit l'organisation des services, on peut constater une ouverture vers d'autres métiers du patrimoine (et on pense tout particulièrement aux musées des beaux-arts, mais aussi historiques ou de pays), et vers les universités : il s'agit d'élargir les capacités d'un inventaire qui a pour objet le patrimoine « culturel » et plus seulement monumental et mobilier. D'ores et déjà les enjeux mémoriels (patrimoine industriel et mémoire ouvrière, chemins de l'exil, etc.) ou paysagers (bassin minier, vallées de la Seine et de la Loire, estuaire de la Gironde, etc.) du patrimoine entrent de plus en plus souvent, à la demande des Régions, dans le cahier des charges des opérations d'Inventaire général.

En matière de programmes, la tendance générale confirme une « déprise » des opérations engagées antérieurement au transfert, mais selon des modalités qui vont dépendre de la place respective accordée à trois composantes essentielles : les opérations héritées de la période antérieure, la commande de la nouvelle tutelle, et les partenariats (avec d'autres collectivités, Pays, PNR, etc.) qui jouent un rôle de modérateur entre les composantes précédentes.

Le désengagement a pu être de principe et plus ou moins radical avec l'abandon assumé d'opérations en cours, mais avec, en contrepartie, la possibilité appréciable d'inscrire l'action du service dans la dynamique des projets d'aménagement de la Région.

Le plus souvent, l'héritage a été accepté par la nouvelle tutelle, à charge pour le service de gérer cet héritage en prenant en compte le changement de configuration. Ce qui s'est traduit de la manière la plus directe, pour la moitié des services, par la conduite de nouvelles opérations répondant à des demandes des Régions en relation avec leurs compétences ou leurs projets d'aménagement et de valorisation (quelques sujets sont récurrents comme les lycées, les canaux et voies d'eau, mais aussi des thèmes identitaires tels l'art roman ou gothique, la culture industrielle et ouvrière, etc.)

Mais la participation aux projets des Régions a pris également une autre forme, celle de l'accompagnement, du soutien méthodologique et technique apportés par un tiers des équipes à des opérations d'inventaire souhaitées et portées par différents acteurs territoriaux (communautés de communes ou d'agglomération, pays, etc.). Cet exercice stimule la capacité à transmettre les méthodes et procédures d'une part, et, de l'autre, la réflexion méthodologique pour élaborer des projets d'opération (cahier des clauses scientifiques et techniques) qui accordent la diversité des compétences mises en œuvre à des objectifs qui respectent les normes de l'Inventaire général.

Enfin, une autre forme de réponse, sur un plus long terme, consiste à « orchestrer » la recherche (selon le terme employé par un service) de manière à articuler les opérations entre elles plutôt que de les juxtaposer et à donner une dimension et un sens d'échelle régionale à des opérations locales. Pour ce faire, les thématiques d'échelle régionale sont souvent sollicitées pour croiser un point de vue sur l'ensemble du territoire à partir de certaines composantes seulement du patrimoine, avec des approches exhaustives de ce dernier, mais sur des portions réduites du territoire.

Cette dernière option est d'autant plus facile à mettre en œuvre que la couverture territoriale des opérations d'inventaire est large et que le service peut s'appuyer sur une connaissance acquise et une documentation importante : l'enjeu est alors la mise à jour de cette documentation en même temps que cette dernière est requise pour répondre à une demande.

À ce jour, plusieurs services ont franchi un cap, ou sont sur le point de le faire, qui leur permet de définir une programmation et de s'investir en priorité sur des opérations en accord avec les politiques régionales.

La marge de manœuvre des services dépend pour beaucoup des partenariats. Ces derniers, qui peuvent être de longue date et parfois lier des services de collectivités (départements ou villes) dédiés à l'Inventaire général, influent directement sur les choix de programmation ; le résultat est le même lorsque les Régions ont pour règle que le partenariat est un préalable à toute opération d'Inventaire général, partant du principe que la connaissance du patrimoine, enjeu de développement durable et de bien-être social, est l'affaire de tous.

Positionnements des services, opérations en cours et capacités de réactivité, nature et ampleur des partenariats génèrent une telle diversité de configurations que la singularité l'emporte sur les similitudes régionales.

Une action toutefois fédère l'ensemble des équipes : la valorisation des résultats, pour laquelle tous les indices concordent pour signifier qu'elle constitue « ...et plus particulièrement celle qui fait appel aux nouvelles technologies, [...] une voie de prédilection pour la reconnaissance de l'apport de l'inventaire aux politiques régionales ... », confirmant, dès à présent, l'hypothèse formulée l'année dernière<sup>3</sup>.

Au-delà de la description d'initiatives foisonnantes, de réalisations dont le spectaculaire n'exclut pas la qualité, ni les écarts de moyens la pertinence, et dont la synthèse gagnera en validité l'année prochaine, il convient, en conclusion, de souligner deux points :

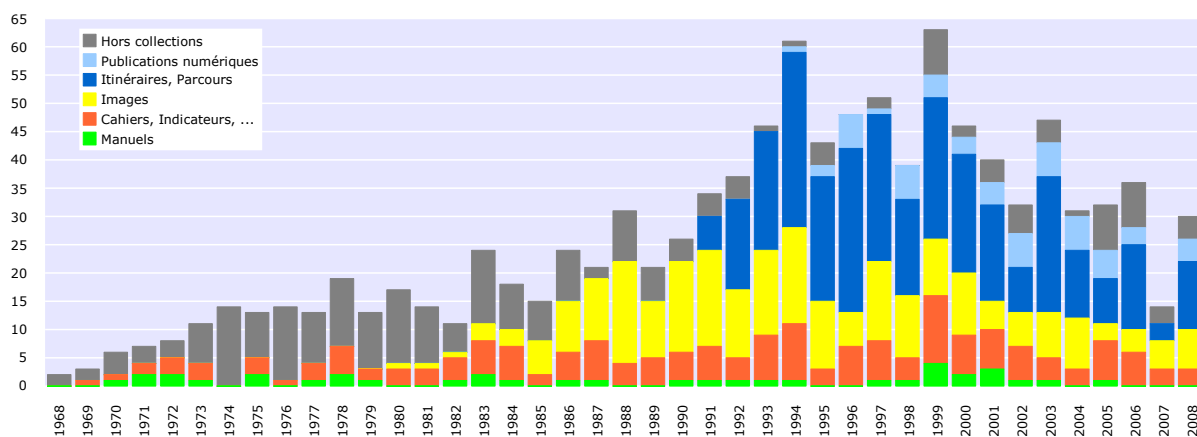
- le bien-fondé de l'effort continu (parfois à contre-courant) et du soin apporté à l'organisation rationnelle des résultats des opérations d'inventaire par le moyen de dossiers normalisés dans leur forme et leur contenu : des données de qualité sont d'autant mieux appréciées qu'elles sont homogènes, structurées et nombreuses (l'importance de certains plans de numérisation et projets de mise en ligne régionaux en témoignent a posteriori) ;
- la nécessité de disposer d'un référentiel commun pour distinguer les spécificités qui fondent une vraie singularité régionale ou encore les traits discriminants d'une identité : la décision prise fin 2008, par le groupe de travail État-Régions, d'adopter le même modèle de données (Schéma XML) pour le futur outil de production de dossiers d'Inventaire général développé par les Régions (c'est l'objet du projet GERTRUDE) est de bon augure.

3 Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, [Rapport annuel 2007](#). Paris : MCC, 2008, p.4



# LES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE GÉNÉRAL

## EXTENSION DU DOMAINE DE LA PUBLICATION



*Quarante années d'activité éditoriale portée par des collections communes*

Les ouvrages publiés<sup>1</sup> par l'Inventaire général ont répondu, avec constance sur plus de quarante années d'exercice, à deux préoccupations complémentaires :

- mettre à disposition les **instruments de recherche** élaborés pour conduire cette mission (les « Manuels » du diagramme ci-dessus : *Principes d'analyse scientifique, Répertoires des inventaires, Documents et Méthodes*) et des **synthèses scientifiques et catalogues formant référence** portant sur les résultats de cette mission (*Inventaires topographiques* jusqu'en 1989, *Cahiers du patrimoine, Indicateurs du patrimoine*, mais également les volumes du *Recensement des vitraux anciens*) ;
- **sensibiliser un large public** aux enjeux que présente le patrimoine en privilégiant l'image comme support d'un message scientifique (*Images du patrimoine, Itinéraires* puis *Parcours du patrimoine*, publications numériques via l'Internet, mais aussi des expositions et les catalogues ou plaquettes qui les accompagnent, ainsi que divers ouvrages publiés « hors collections »).

### Un projet éditorial fondé sur des collections communes

Abstraction faite de quelques « pics » (1983, 1988, 1994, 1999, 2003) et « creux » (1998 et 2007<sup>2</sup>) conjoncturels, le profil général du diagramme met en évidence deux cycles consécutifs : de 1968 au début des années 80, puis de 1985 à 2008.

Du seul point de vue quantitatif, on remarque la part prépondérante prise par la sensibilisation dans la production éditoriale des services depuis les tout débuts de leur mise en place<sup>3</sup> : la parution des ouvrages destinés au grand public procède par accélérations (1973, 1986, 1993) suivies de paliers et décrues (1974-1992 pour les « hors collections », 2000-2008 pour les *Images* et les *Itinéraires*), tandis que celle des synthèses scientifiques, catalogues et manuels est plus régulière et croît sur la durée de manière mesurée.

Jusqu'au début des années 80, la sensibilisation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'expositions de photographies : les publications éditées à ces occasions, secondaires par rapport aux expositions elles-mêmes et souvent modestes, n'ont pu susciter une quelconque ligne éditoriale commune (« hors collections »).

La création de la collection des *Images du patrimoine* (1980) qui remédie au caractère éphémère propre aux expositions et offre un support permanent à la sensibilisation entre progressivement en concurrence avec les

1 Cf. le *Répertoire des publications* :

[http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapapub\\_fr?ACTION=RETOUR&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapapub_fr?ACTION=RETOUR&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P)  
et les prescriptions concernant les collections nationales :

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB_2007.pdf)

2 La conjoncture de l'année 2007 est celle du transfert définitif des services aux Régions. À cette occasion, certaines d'entre elles ont suspendu ou différé la publication d'ouvrages :

-le temps que soient mises en place les nouvelles procédures de marché d'édition et de diffusion induites par le transfert, ou  
-dans l'attente des conclusions de l'audit commandé par l'ARF sur les collections nationales, ou encore,  
-sous réserve d'une insertion plus étroite de ces publications dans la politique éditoriale de la Région concernée.

3 Pour mémoire, ce n'est qu'en 1983 que toutes les régions métropolitaines sont pourvues d'un service, et en 2001 pour les DOM

publications « hors collections » ; à partir de 1985, elle est à l'origine de la première croissance significative des parutions : le nombre de publications annuelles ne sera jamais plus inférieur à 20 (exception faite de 2007, année du transfert des services) quand ce chiffre n'avait été atteint, et dépassé, qu'une seule fois au cours des dix-huit précédentes années. À partir de l'année 1995, l'élan donné par la collection des *Images* s'amortit et le nombre moyen diminue sensiblement d'année en année.

La collection des *Itinéraires du patrimoine* (1991) – devenus *Parcours* en 2007 –, dont les fascicules sont plus faciles à réaliser que les volumes des *Images*, stimule de nouveau la croissance des parutions. Une baisse tendancielle (en dépit du résultat de 2003) du nombre d'*Itinéraires* publiés s'amorce en 2000.

Les publications numériques (1994), en revanche, n'ont pas de conséquence spectaculaire au plan quantitatif et varient peu en nombre d'une année sur l'autre : les *Itinéraires* « virtuels » du patrimoine ou les *Visites guidées* en ligne n'ont pas eu d'effet d'entraînement comparable à celui qu'ont pu susciter en leur temps les *Images* ou les *Itinéraires* imprimés. Exception faite de quelques pionniers, les services, dans leur ensemble, ne se sont pas encore appropriés ce nouveau médium pour y recourir de manière constante.

Depuis 2002 (y compris 2003 qui retrouve un nombre d'*Itinéraires* puis de *Parcours* comparables à ceux des années 90, et 2007 année creuse du transfert), le nombre de publications se stabilise autour d'une moyenne de 30 par an quand elle était de 46 les onze années précédentes ; par ailleurs, le nombre moyen des ouvrages « hors collections » tend à augmenter, de 2,7 à 4,5 par an. Il semble donc que la période enregistre un certain épuisement du rôle moteur qu'ont joué pendant une dizaine d'années les collections des *Images* et des *Itinéraires*.

### Les acquis de l'esprit de collection : sérier les propos

Au cours des années, et les sept dernières le confirment, les publications imprimées grand public n'ont cessé de gagner en qualité technique mais aussi en pagination : les *Images* de plus de 100 pages se banalisent et plus nettement encore depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle maquette en 2005 (13 sur les 16 parus jusqu'en 2008), les *Itinéraires* ou *Parcours* de moins de 28 pages ont quasiment disparu depuis 2002 (6%, quand ils ont représenté presque 100% de 1991 à 1996) et ceux de 40 pages ou plus deviennent largement majoritaires (71% ; et ceux de plus de 60 pages représentent déjà 40% du total) quand ils n'étaient que 12% de 1991 à 2002.

Le même constat peut être fait pour les *Cahiers*<sup>4</sup>, la pagination moyenne est de 180 pages au cours des neuf premières années (1983-1991) et se fixe à 300 les années suivantes et jusqu'à 2008. Cette augmentation tient pour partie seulement à l'enrichissement iconographique de cette collection.

Ainsi, la généralisation des fortes paginations tend à devenir une norme de fait. Par principe, qu'elle fasse 40 ou 150 pages, une « anthologie d'images commentées »<sup>5</sup> peut demeurer une anthologie, une synthèse scientifique peut se faire en 100 ou 300 pages suivant le sujet qu'elle traite, et certains édifices nécessitent un guide de visite de plus de 60 pages. D'incontestables réussites sont là pour en témoigner.

On peut cependant émettre l'hypothèse que la banalisation des forts volumes dans les trois collections ne répond pas uniquement aux exigences du sujet traité.

Pratiquement, choisir une collection ne consiste pas seulement à s'inscrire dans un format éditorial mais aussi opter pour un « format » budgétaire : les choix d'*Itinéraires* ou de *Parcours* par défaut des moyens nécessaires à l'édition d'*Images*, et d'*Images* faute de pouvoir publier de *Cahiers*, ont des effets inflationnistes induits sur la pagination.

Par ailleurs, une opération d'inventaire ne fait l'objet, dans l'écrasante majorité des cas, que d'une seule publication : la tentation est grande de saisir cette occasion unique pour restituer l'ensemble des résultats d'une recherche parfois longue, plutôt que de sérier et adapter le propos aux finalités bien circonscrites des collections : « guider », « accompagner une manifestation culturelle » dans le cadre des *Parcours*, « sensibiliser... à un message scientifique » ou donner « les indications nécessaires à la compréhension générale du sujet » dans celui des *Images*, enfin établir une synthèse sur un sujet choisi sur la base d'« une programmation des recherches, une évaluation des résultats, [...] une appréciation des moyens nécessaires... »<sup>6</sup> pour ce qui concerne les *Cahiers*.

4 Non compris les volumes consacrés aux catalogues de poinçons, d'orfèvres, d'orgues ou aux actes du colloque de 1984 sur les inventaires des biens culturels européens qui se distinguent par nature des autres volumes de la collection et qui contribueraient à augmenter encore le taux moyen de la pagination.

5 C'est ainsi qu'est définie la collection des *Images* :

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranet/IGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranet/IGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB_2007.pdf) : p. 10

6 *Ibid.*, p. 7, 10 et 12



## Le développement des publications : jouer de la complémentarité des formats et supports

La restitution d'ensemble des résultats est l'affaire de la collection des *Indicateurs du patrimoine*<sup>7</sup>. Épisodique depuis son premier numéro en 1978 et, en dépit de deux révisions de maquette en 1994 et 2000, force est de constater que la parution des *Indicateurs* n'influe guère sur les variations de la courbe annuelle des publications.

Les 22 numéros sur les 30 années d'existence de cette série livrent sur support papier les notices référencées dans les bases de données MÉRIMÉE et PALISSY illustrées d'une vignette photographique, le tout complété d'index et assorti d'une introduction. Cette dernière va prendre de l'importance d'année en année à partir du milieu des années 90, notamment dans les volumes consacrés au patrimoine industriel<sup>8</sup>.

Si la pertinence de l'édition sur papier de tels ouvrages est très inégalement reconnue (parmi les 11 services qui ont publié dans la nouvelle série, seuls 5 ont publié 2 numéros ou plus) et de moins en moins défendue, la valeur ajoutée de leurs introductions et la nécessité qu'il y a à la rendre publique sont indiscutables : elles donnent une vue synthétique du corpus rassemblé au cours de l'opération, elles lui donnent un sens aux plans fonctionnel, historique et spatial.

De fait, ces introductions ne sont ni plus ni moins que la partie rédactionnelle attendue d'un dossier d'opération ou d'aire d'étude. La mise en ligne systématique des dossiers d'inventaire complets (numériques ou numérisés), et non plus seulement des notices qui les indexent, rend désormais ces textes rédigés accessibles. Ils acquièrent une nouvelle actualité et une réelle publicité dans le nouveau système d'information adossé à des serveurs de dossiers qui se met en place<sup>9</sup> : la rédaction de la description conduit l'internaute vers l'interprétation que l'Inventaire donne de l'œuvre, la représentation qu'il donne du patrimoine.

Textes scientifiques à part entière pourvus d'une iconographie propre et qui méritent un soin rédactionnel identique à celui des ouvrages imprimés, les dossiers d'inventaire sont également éligibles à un référencement bibliographique selon les mêmes normes.

Venant en appui aux textes des *Images, Parcours* et en complément de ceux des *Cahiers*, sous forme de mention voire d'extrait, il n'y a plus aucune justification à vouloir « faire passer » leur contenu intégral dans ces ouvrages au risque d'en alourdir ou obscurcir le propos, d'en parasiter l'iconographie. En revanche, ils ont toutes les raisons de figurer explicitement dans les « orientations bibliographiques », parfois « archivistiques » ou « sources » dont la liste est faite en fin de volume plutôt que sous forme subliminale dans l'elliptique formule (quand elle figure encore) « l'ensemble de la documentation est consultable au centre de documentation ».

### Un dispositif éditorial élargi

Depuis l'année 2000, un nouveau support accueille un type de contributions scientifiques qui ne trouvaient pas leur place dans le dispositif éditorial commun. La revue électronique *In Situ*<sup>10</sup> permet de rendre compte, dans une forme généralement courte, des conclusions, réflexions, pistes de recherche, etc. tirées des opérations d'inventaire dans un cadre éditorial ouvert à « l'ensemble des professionnels du patrimoine »<sup>11</sup>.

Les publications font partie des résultats des opérations d'inventaire au même titre que les dossiers et notices. La dématérialisation de ces derniers et leur accessibilité en ligne redonnent aux textes de synthèse figurant dans les dossiers la publicité jusqu'alors attachée aux ouvrages imprimés<sup>12</sup> : ils deviennent justiciables du même traitement rédactionnel.

Le contenu et les finalités des collections existantes ou qu'il est nécessaire de créer, la place de publications hors collections, tout comme le choix des supports numériques ou papier doit prendre en compte le fait qu'il y a désormais un continuum rédactionnel depuis le dossier jusqu'à l'annonce ou la promotion d'événements, en passant par toutes les modalités possibles de restitution des résultats des opérations d'Inventaire général.

7 *Ibid.*, p. 11

8 L'échelle départementale des enquêtes sur le patrimoine industriel donne plus de pertinence aux introductions que l'échelle cantonale trop étroite des enquêtes topographiques, quand bien même le développement de l'industrie ne se conforme pas aux limites des départements.

9 En attendant ces textes peuvent revêtir la forme de fichiers \*.pdf lié à la notice en ligne.

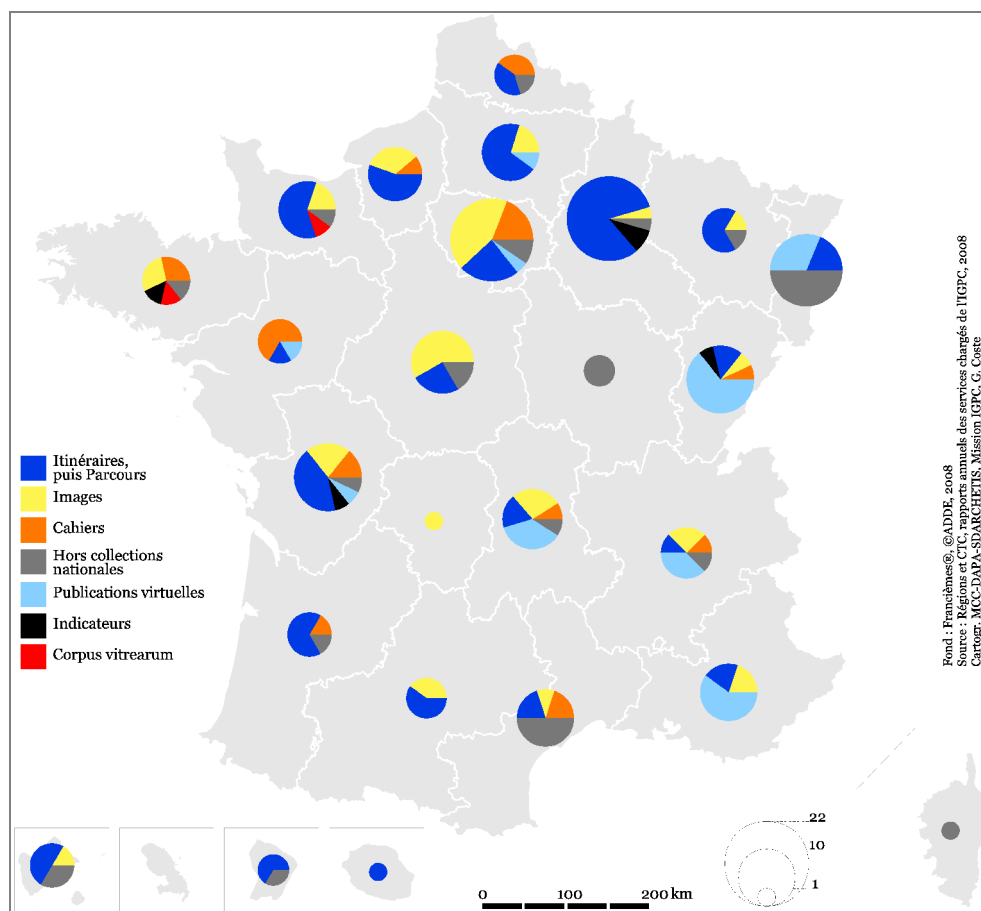
10 <http://www.revue.inventaire.culture.gouv.fr/insitu/insitu/index.xsp>

11 [http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB_2007.pdf) : p. 17. La moitié des contributions de l'année 2008 à cette revue proviennent des services de l'Inventaire général.

12 Les nouveaux « dossiers thématiques » comme le schéma de données XML de la DAPA servent, chacun à leur manière, ce renouveau du rédactionnel.

## Des collections inégalement partagées en fonction des contextes locaux

L'analyse des différentes collections au plan national et sur la longue durée s'appuie sur la consolidation de données régionales extrêmement variées : les écarts d'une région à l'autre sont la règle et la recherche d'un profil régional moyen s'avère vaine.



### Sept années de publication des services (de 2002 à 2008)

De 2002 à 2008, le nombre d'ouvrages publiés par les services varie de 0 à 22. Champagne-Ardenne et Île-de-France ont publié plus de 20 ouvrages, Alsace, Auvergne, Centre, Franche-Comté et Poitou-Charentes entre 11 et 16, Aquitaine, Bretagne, Guadeloupe, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Basse et Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes (soit une majorité de 11 services) entre 6 et 10 ouvrages, les sept dernières en ayant fait paraître jusqu'à 5 au maximum.

La proximité géographique des deux services qui ont le plus publié illustre de façon spectaculaire combien les différentes collections peuvent être diversement sollicitées pour diffuser les résultats des opérations suivant les contextes locaux : pour assurer une visibilité aux résultats des opérations, la Champagne-Ardenne mise essentiellement sur une parution soutenue d'*Itinéraires* ou *Parcours* tandis que l'Île-de-France sollicite les trois collections principales (*Images*, *Itinéraires-Parcours*, *Cahiers*).

Mises à part Auvergne et Rhône-Alpes, aucune région ne présente de profil proche (soit un même jeu de collections dans des proportions comparables), et cinq d'entre elles seulement sur une période aussi longue ont utilisé à la fois les *Itinéraires* et *Parcours*, les *Images*, les *Cahiers* ou les publications numériques.

Au-delà de cette très grande hétérogénéité, on peut au mieux déceler des dominantes communes à certains services. C'est le cas, par exemple, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Franche-Comté, services qui ont tous deux parié sur les nouvelles possibilités offertes par les publications numériques, en conservant toutefois un éventail de publications imprimées plus ouvert pour le second. Celui de Champagne-Ardenne est en tête de ceux (10) qui privilégient les *Itinéraires* et *Parcours*, seul celui du Centre donne l'avantage aux *Images*, et celui des Pays de la Loire aux *Cahiers*.

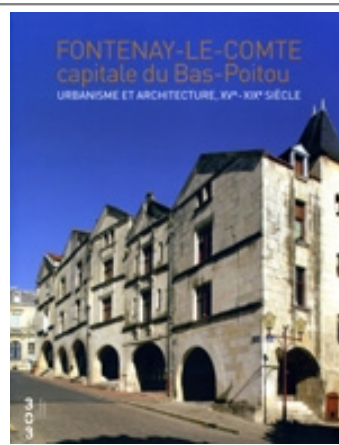
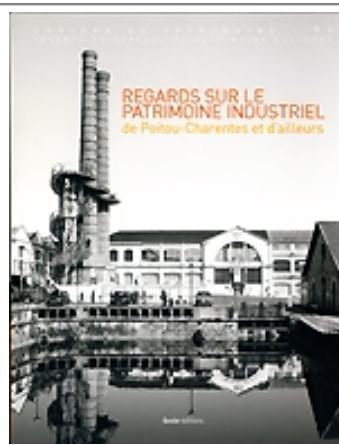
La présence d'une collection dominante a pour effet d'exclure l'utilisation d'au moins une des trois grandes collections (à l'exception notoire de la Franche-Comté) : ce sont les *Cahiers* qui sont particulièrement concernés (et, d'une manière générale, 14 services n'en ont pas fait paraître les sept dernières années) mais également, bien que dans une moindre mesure, les *Images* (9 services en tout n'ont pas fait appel à cette collection).

Dans ce panorama des choix de supports éditoriaux, la Bourgogne et la Corse occupent une place originale puisqu'elles n'ont publié qu'en dehors des collections partagées par les autres services par choix raisonné de se fondre dans des ouvrages circonstanciels ou par opportunité. Dans la majorité des cas, les autres services ont publié hors des collections occasionnellement et dans des cas précis : actes de colloque (Île-de-France), catalogues d'exposition ou ouvrages de prestige (Alsace, Auvergne, Centre) que le service porte seul ou en collaboration avec d'autres opérateurs ; il peut en être de même pour la publication de résultats d'opérations conduites en partenariat, que ces résultats soient intermédiaires par rapport au déroulement de l'opération ou que le cadre partenarial implique un autre choix de support éditorial (Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes).

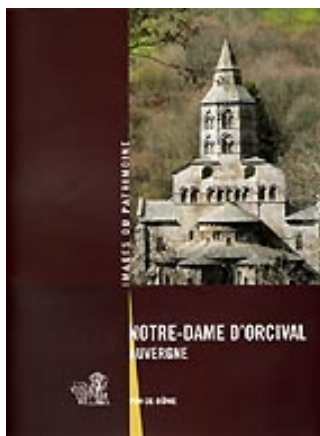
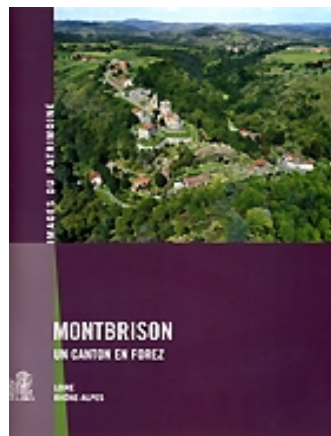
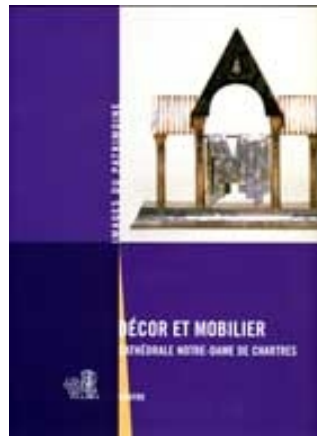
L'Alsace, depuis plusieurs années, et l'Aquitaine à partir de 2008, ont décidé de porter une collection proprement régionale (*Patrimoine d'Alsace*, 13 numéros parus depuis 1999, et *Visages du patrimoine*, dont le premier numéro est sorti en 2008) qui, dans les deux cas, vise le grand public tout en se démarquant des *Images* comme des *Parcours*.

## Les publications de l'année 2008 dans les collections nationales





*Cahiers du patrimoine*



*Images du patrimoine*



## Quatre exemples de publications hors collections nationales en 2008



### Un événement

*Objectif patrimoines, 35 ans de photographie à l'Inventaire général du Centre* est le catalogue d'une exposition qui cherche à restituer l'activité du service de l'Inventaire général et la représentation du patrimoine qu'il porte en choisissant l'image comme ambassadrice. Faisant écho en région à une initiative nationale, les trois décennies d'exercice de la mission donnaient le recul nécessaire à une mise en perspective des travaux et l'année et demi écoulée depuis le transfert à la Région l'opportunité de manifester l'engagement entier d'une équipe aguerrie.



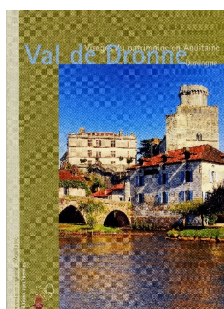
### Une initiative partagée

À l'occasion du projet d'exposition des musées de Strasbourg sur l'Alsace en 1400, le service a proposé la publication d'un volume thématique rassemblant, outre les contributions issues de l'exploitation de la documentation du service, des textes de chercheurs extérieurs et d'universitaires, mettant ainsi en perspective le travail de 40 années d'Inventaire général avec celui de nos partenaires scientifiques. Le choix d'une édition bilingue et hors collection s'est révélé le moyen le mieux adapté du point de vue de la Région pour valoriser le patrimoine et l'action du service et de ses partenaires institutionnels à l'occasion d'un événement culturel régional.



### Un rendez-vous régulier

Un an après son transfert à la Région, le nouvel acteur régional qu'est le service de l'Inventaire général a pris l'initiative d'organiser un colloque rassemblant professionnels, élus, amateurs et citoyens autour du patrimoine comme enjeu du développement du territoire. Fort de ce premier succès, cette démarche volontaire de rencontre du public et de confrontation de points de vue différents est renouvelée annuellement au cours de journées d'étude dont les actes sont publiés dans la foulée.



### Une collection régionale

« La collection *Visages du patrimoine en Aquitaine* a été créée pour porter à la connaissance d'un large public les principaux résultats des enquêtes de l'Inventaire. Les synthèses qu'elle propose sont une invitation à la découverte des territoires de l'Aquitaine, d'un thème particulier ou d'une figure marquante de son territoire » (extrait de la quatrième de couverture du n°1) : une ligne éditoriale propre à la Région, un contenu et un format à l'attention du grand public invité à découvrir le territoire aquitain mais également ses acteurs remarquables.

## Quatre parcours de visite en ligne autour d'une exposition



En accompagnement de l'exposition et en complément de l'ouvrage *Alsace 1400*, quatre parcours en ligne et téléchargeables proposent de « sillonner l'Alsace et le Rhin supérieur à la rencontre des œuvres et des édifices hérités de l'histoire et de l'élan créatif de la fin du Moyen Âge, échos bien ancrés dans le territoire des œuvres insignes conservées dans les musées ».

## DÉMATÉRIALISATION DES IMAGES ET DOSSIERS

À partir de 1996, environ 140 programmes de numérisation ont été conduits par les services chargés de l'Inventaire général en régions dans le cadre du plan de numérisation du ministère de la culture<sup>13</sup> qui, dans la plupart des cas, a fait appel à l'engagement des collectivités régionales.

Vingt-quatre services ont participé à ce plan mais dans des proportions et sur des fonds différents. La numérisation a d'abord concerné les phototypes dans une démarche de sauvegarde (en particulier les phototypes couleurs) ; puis, en 2002, un premier programme de numérisation systématique des dossiers d'inventaire a été lancé en remplacement de leur microfichage.


En 2003, le changement technique apporté à la numérisation rétrospective des dossiers<sup>14</sup> va conforter celui des problématiques de dématérialisation des fonds : le format d'édition « pdf » est remplacé par le format « html » mieux adapté à la consultation en ligne. En conséquence, le choix entre la numérisation des images ou des dossiers, concurrentiels au point de vue budgétaire, va de plus en plus dépendre des projets de mise en valeur en ligne associés à cette numérisation. Et, depuis peu, les deux filières peuvent même se combiner puisqu'il est désormais possible d'extraire les images des dossiers dématérialisés.

La dématérialisation s'inscrit ainsi clairement dans une démarche qualitative quand bien même les programmes pluriannuels de certaines Régions (Midi-Pyrénées, Centre, ...) sont des programmes de numérisation en masse ; et la généralisation des portails régionaux ne fait que stimuler une telle démarche. En fin de compte, le succès d'opérations rétrospectives d'importance n'est garanti que par un minimum de prospective.

Bases photos en ligne<sup>15</sup>, illustration progressive des notices des bases de données nationales ou régionales, dossiers complets en ligne, itinéraires ou visites virtuelles ne se nourrissent plus seulement de la numérisation rétrospective : la prise de vue numérique qui s'est banalisée, l'utilisation élargie du *Dossier électronique* fournissent d'ores et déjà des données numériques génériques en nombre directement exploitables en ligne.

À ce propos, on notera que certains services<sup>16</sup> amorcent une nouvelle direction en convertissant des dossiers papier directement en dossiers électroniques plutôt que d'en numériser les pages : la mise à jour dont cette conversion est l'occasion participe également d'une amélioration de la qualité du contenu et pas seulement de son accessibilité.

La sauvegarde des données et leur facilité d'accès ont été parmi les motivations des programmes de dématérialisation. Le changement de « support » (numérisé ou numérique) s'il sauvegarde un temps et donne plus de plasticité à la mobilisation des données ne suffit pas à résoudre le problème de leur conservation et de la gestion de leurs flux : cette question, qui a pu être différée tant que stocks et mises en ligne restaient dans des dimensions modestes voire expérimentales, vient au premier plan<sup>17</sup> dès lors que l'échelle change avec une volonté d'« occupation des sites ».

 <p><b>In Situ</b> Revue des patrimoines</p>	<p><b>Le numéro 9 est paru le 17 avril 2008</b></p> <p>Cette revue est une illustration des possibilités éditoriales offertes par le nouvel espace continu que constitue la « toile » : en quittant le papier, les articles accroissent leur diffusion, établissent les liens directs avec les sources qu'ils utilisent (images, textes, bases de données, etc.) et réduisent potentiellement citations et reproductions. Réciproquement les ressources utilisées bénéficient de la valeur ajoutée et de la visibilité supplémentaire apportées par l'utilisation qui en a été faite dans les articles en ligne.</p>
---	--

13 Cf. *Patrimoine numérique, catalogue des collections numérisées* : <http://www.numerique.culture.fr/>

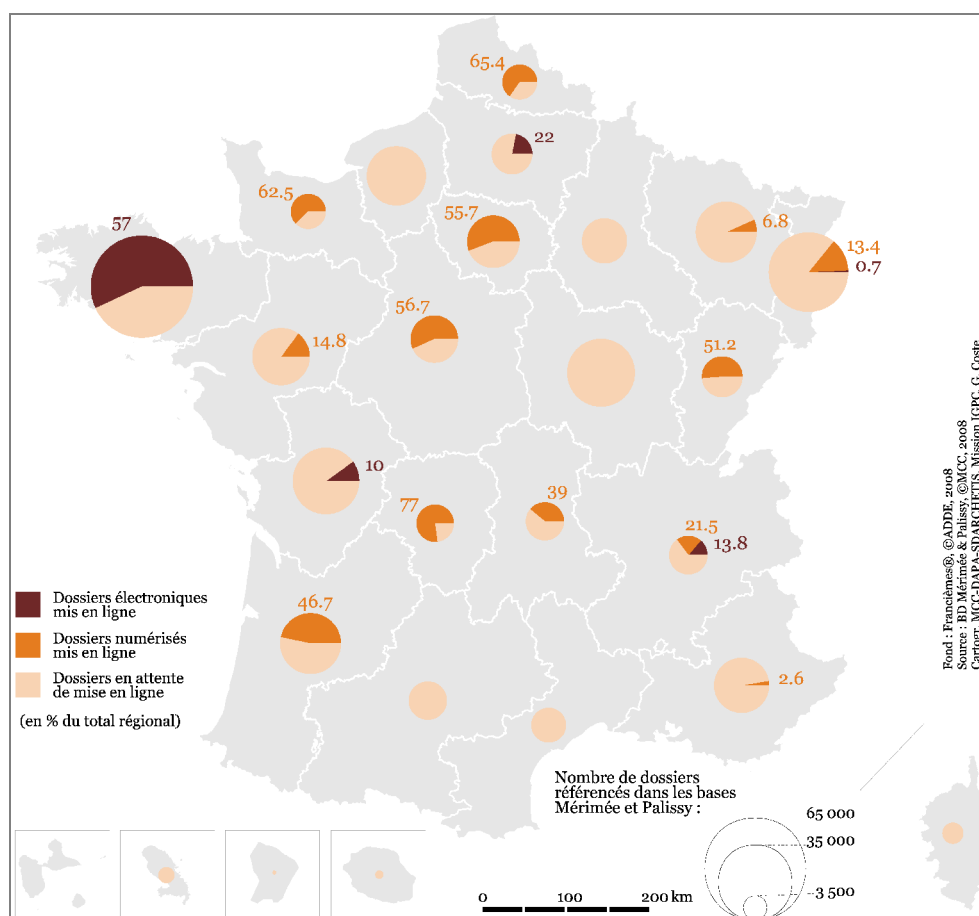
14 Expérimenté par l'Alsace.

15 Cf. le processus de constitution de la base régionale pionnière [PatrImages](#).

16 Centre, Picardie, ...

17 Cf. notamment, Île-de-France, Franche-Comté, Champagne-Ardenne.

## Plus du quart des dossiers (architecture ou mobilier) sont consultables en ligne dans le système d'information documentaire national



En 2008, 26% des notices indexées dans les bases MÉRIMÉE et PALISSY donnent accès au dossier complet de l'œuvre étudiée : l'architecture est mieux représentée que les objets et le mobilier puisque près du tiers (32,6%) des notices de la base MÉRIMÉE appellent un dossier contre seulement 23% des notices de la base PALISSY.

La progression de la mise en ligne est continue d'une année sur l'autre, mais les écarts se creusent entre les services : sept d'entre eux frôlent ou dépassent la moitié de leur documentation avec, pour certains (Limousin, Île-de-France, ...), l'objectif affiché d'une mise en ligne de la totalité dans de brefs délais, grâce à des plans de numérisation massive. Neuf services n'ont encore mis en ligne aucun dossier, et une nouvelle région fait son entrée en 2008, la Picardie, dont le serveur de dossiers électroniques met déjà en consultation 22% des dossiers indexés dans les bases nationales.

Dans le cas de la Bretagne, l'écart se creuse entre le nombre de dossiers en ligne sur le serveur régional (environ 90 000, soit presque autant que l'ensemble de ceux des autres régions) et leur indexation dans les bases nationales (37 000, soit les 2/5). En contrôlant elle-même, en totale autonomie, la conformité aux normes et l'indexation dans les bases nationales des dossiers électroniques qu'elle met en ligne sur son serveur régional, la Picardie évite qu'un tel fossé se creuse.

En matière de serveurs de dossiers électroniques, on notera la montée en charge de celui de Rhône-Alpes qui a presque doublé en un an le nombre de dossiers offerts en consultation, et on mentionnera de nouveau l'Alsace pour la configuration originale adoptée pour les dossiers de l'Observatoire de Strasbourg qui sont hébergés sur un serveur de l'Université de Strasbourg auquel on accède également depuis MÉRIMÉE et PALISSY.

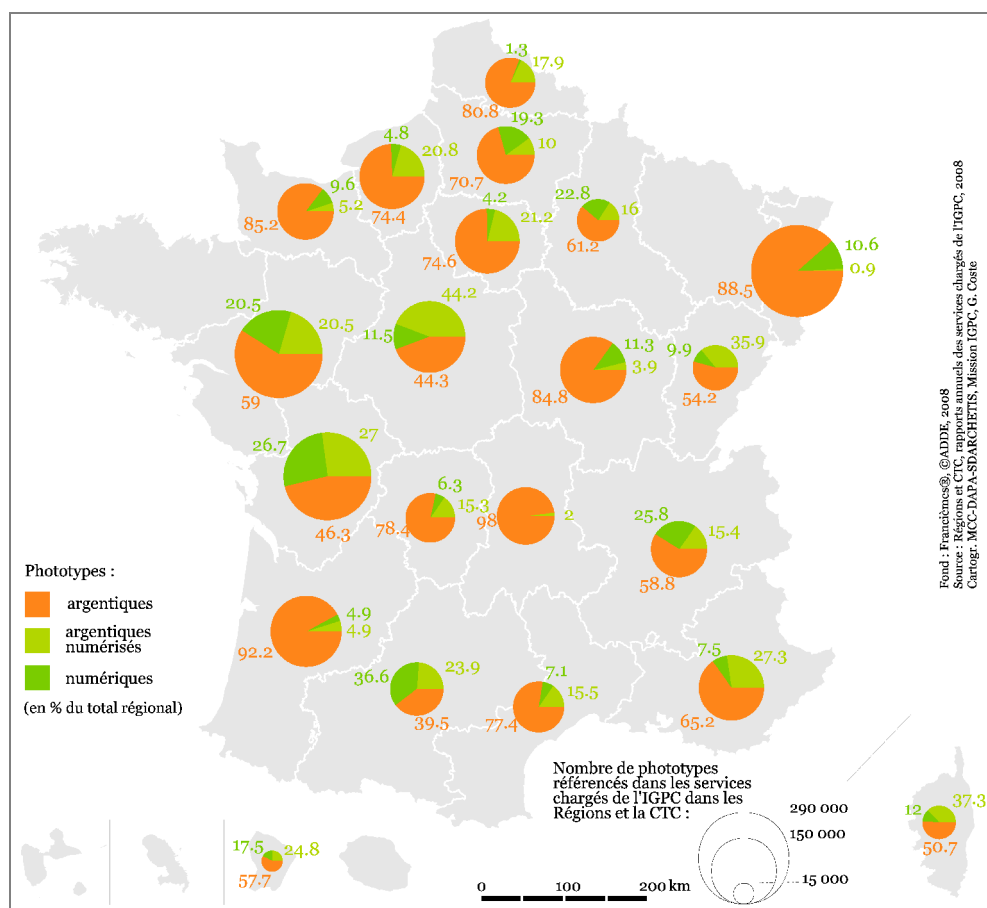
Derrière les résultats bruts des mises en ligne, se déclinent tout un éventail de procédures de dématérialisation de la documentation : numérisation massive des dossiers papier, dossiers numériques « natifs » générés via l'outil de production *Renabl*, mais aussi saisie rétrospective de dossiers papier sous forme de dossiers électroniques, numérisation ciblée de dossiers papier en fonction de retours sur le terrain, révision rédactionnelle circonstanciée, etc. permettent d'ajuster ces actions au mieux des priorités des programmes de chacun des services.

## Un fonds de 2 500 000 photographies en attente de numérisation

La prise de vue numérique est désormais adoptée par tous les services<sup>18</sup> sauf un. En 2007, sept services recouraient encore au procédé argentique pour plus de 30 % de leurs prises de vue. Parmi eux, celui d'Île-de-France, suite à un programme d'équipement et de formation, a effectué une mutation spectaculaire puisque la prise de vue numérique représente en 2008 85,6 % du total quand elle n'était que de 6 % un an auparavant ; en Corse, cette proportion est passée de 31 à 84 %, en Aquitaine, de 30 à 67,5 % et quant au Limousin, au Nord - Pas-de-Calais et à la Picardie, la part du numérique est stabilisée autour des deux-tiers pour le premier, de la moitié pour le second et atteint, pour la dernière, plus 62,5 %.

Le service d'Auvergne a choisi de différer le changement de technologie jusqu'à cette année - qui a connu une première phase d'équipement -, afin de régler au préalable les questions de conservation des données numériques. Les treize autres services ont abandonné le procédé argentique (huit) ou n'ont recours à lui que de façon résiduelle (trois d'entre eux pour moins de 2 % des prises de vue, deux de 3 à 8 %).

Outre les questions de conservation des données numériques, l'enjeu des années à venir est désormais celui de la dématérialisation du stock de 2 500 000 d'images argentiques : ou plus précisément selon quelle progression (par lots thématiques ou topographiques cohérents, les couleurs en priorité, etc.), de manière exhaustive ou en se limitant aux images essentielles, en interne ou en faisant appel à des prestataires, etc., toutes options qui influent directement sur les volumes annuels.



**Le fonds photographique de l'Inventaire général en 2008**

Un cinquième environ du fonds de photographies argentiques est actuellement numérisé. À quelques exceptions près, la numérisation n'a pas progressé de manière spectaculaire en 2008. Une étape importante a été franchie en Corse où la part du fonds numérisé est passée de 3,4 à 37,3 % du total et dans le Centre où cette proportion a cru de 26,7 à 44,2 %. Cette progression est de 20,9 à 27,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 10,7 à 15,4 % en Rhône-Alpes.

La numérisation des images a été globalement<sup>19</sup> concurrencée ces dernières années par celle des dossiers qui restituent plus complètement l'apport des opérations d'Inventaire que les seules images : l'ouverture de photothèques à titre de services en ligne enrichissant l'offre des sites régionaux peut modifier cet équilibre.

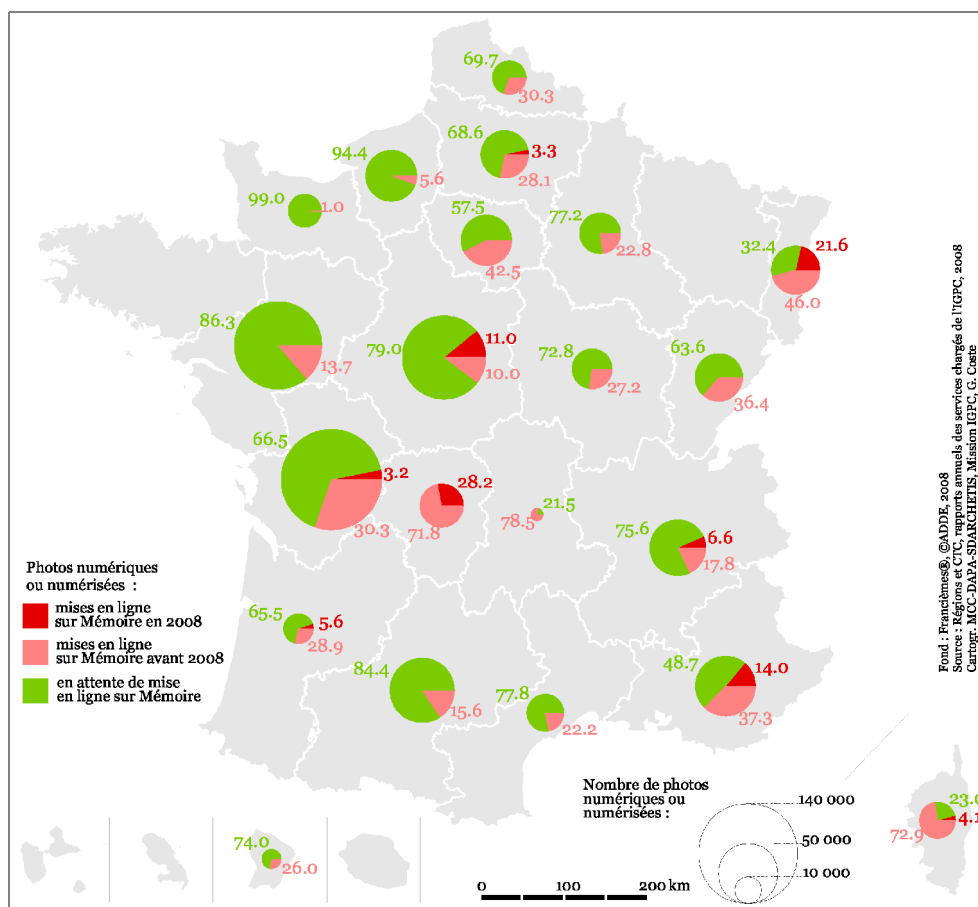
18 Non compris les services de Bretagne, Guadeloupe et Lorraine qui n'ont pas transmis de rapport annuel, et les Régions de Martinique et de La Réunion qui ne disposent pas de service chargé de l'Inventaire général.

19 Provence-Alpes-Côte d'Azur fait figure d'exception avec un programme de numérisation centré sur l'image.



## L'écart à combler entre dématérialisation et mise en ligne des images

L'enrichissement de la base MÉMOIRE a été particulièrement important en 2008, puisqu'un peu plus de 60 000 images sont venues compléter les près de 220 000 déjà offertes à la consultation en ligne. Les trois-quarts de cet apport proviennent de quatre services (Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre, Limousin) parmi la dizaine de ceux qui ont contribué.



**À peine un tiers des 970 000 images numériques ou numérisées sont accessibles depuis la base MÉMOIRE**

Les mises en ligne de l'année confortent le groupe des services qui donnent d'ores et déjà accès à plus du tiers de leurs images et ceux qui s'en approchent. Le Limousin, la Corse, l'Alsace, et dans une moindre mesure l'Auvergne, constituent une sorte de configuration idéale qui voudrait que toute image dématérialisée soit consultable à distance, ce qui revient à valoriser le bénéfice d'une des propriétés de cette dématérialisation (ainsi que l'investissement que représente la numérisation rétrospective). C'est reconnaître que les possibilités et conditions de mise en ligne sont appelées à devenir un critère déterminant des modalités de conduite des programmes de numérisation à côté de l'intérêt scientifique, des nécessités de sauvegarde, etc. En dépit de sa représentation sur le cartogramme ci-dessus, Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie de ce petit groupe : le serveur d'images régional *PatrImages* met à disposition du public la totalité des 50 000 images numériques ou numérisées, le rôle de la base MÉMOIRE étant bien identifié comme ressource d'illustrations des œuvres étudiées au fur et à mesure de leur entrée dans les répertoires MÉRIMÉE et PALISSY.

Les projets de photothèques régionales en ligne voient le jour avec le développement des portails qui cherchent à élargir l'offre de services aux consultants : il y a là sans doute un moyen de résorber l'écart entre les stocks d'images numériques et numérisées et celles qui sont accessibles en ligne, mais aussi de gérer au plus près leur diffusion et leurs différents usages au delà de celui qu'elles ont dans le dossier d'inventaire. Enfin, le vecteur qui apporte une valeur ajoutée immédiate à la diffusion des images, en particulier celles issues des prises de vue numériques, reste le dossier électronique dont l'emploi se généralise dans de nombreuses Régions et même s'il n'y a encore que trois serveurs de dossiers en ligne aujourd'hui (Bretagne, Picardie, Rhône-Alpes, et plus ponctuellement Universités de Strasbourg).

Outre les questions de conservation et d'articulation des serveurs ou, plus généralement, des systèmes d'information, la montée en puissance de la dématérialisation redonne une vive actualité aux débats sur la place et le rôle de l'image dans les opérations et la documentation de l'Inventaire général.

## L' OCCUPATION DES SITES

	Nombre de page(s) dédiée(s) à l'Inventaire	Nombre de clic(s) pour ouvrir la 1ère page Inventaire	Serveur de dossiers (SDX)	Sous domaine Inventaire ou patrimoine	Notices en ligne	Photothèque en ligne	Catalogue(s) en ligne	Galerie, port-folio, album, diaporama...	Nombre de publication(s) en ligne	Nombre de lien(s) vers un autre SRI	Nombre de clic(s) pour activer le précédent lien	Nombre de lien(s) vers le site national	Nombre de clic(s) pour activer le précédent lien	Nombre de lien(s) vers des sites partenaires	Nombre de clic(s) pour activer le précédent lien
<a href="#">Bretagne</a>	1	2										1	1		
<a href="#">Picardie</a>								5				1	2		
<a href="#">Rhône-Alpes</a>	2	2						5				2	3	1	3
<a href="#">Midi-Pyrénées</a>								10				3	3	10	2
<a href="#">Provence-Alpes-Côte d'Azur</a>	7	2						14						1	5
<a href="#">Poitou-Charentes</a>	1	2						40						4	2
<a href="#">Auvergne</a>	1	1						16	1	1	21	1			
<a href="#">Lorraine</a>	1	4									11	2			
<a href="#">Languedoc-Roussillon</a>	1	3													
<a href="#">Basse-Normandie</a>	9	2						29			3	3	1	3	
<a href="#">Bourgogne</a>	3	1						1			1	2	4	2	
<a href="#">Alsace</a>	1	2						6			1	1			
<a href="#">Franche-Comté</a>	4	3						11			1	2			
<a href="#">Île-de-France</a>	1	3									1	1			
<a href="#">Centre</a>	1	2									1	1			
<a href="#">Champagne-Ardenne</a>	5	2												1	2
<a href="#">Limousin</a>	1	2													
<a href="#">Corse</a>	1	3													
<a href="#">Guadeloupe</a>	1	2													

*Les différentes modalités de la présence des services dans les portails internet des Régions (situation au début 2009).*

Le diagramme ci-dessus donne un aperçu de la manière dont les services chargés de l'inventaire apparaissent sur les sites internet des Régions : il ne s'agit que d'un instantané saisi fin 2008-début 2009 car les choses évoluent vite dans ce domaine (nouveaux entrants, modification de l'architecture et des pages, enrichissement de l'information, etc.)<sup>20</sup>. Construit sur quelques critères discriminants (en colonnes), il peut se lire de bas en haut, des solutions les plus simples aux dispositifs les plus complets : des sites de signalement des services et de leurs missions (de la Guadeloupe à l'Île-de-France), des sites qui assortissent cette fonction de publications (de la Franche-Comté à la Basse-Normandie), et ceux qui enrichissent l'offre des précédents de ressources et services en ligne (de l'Auvergne à la Bretagne).

L'Inventaire général est présent sur 19 sites institutionnels régionaux, majoritairement sous la forme de pages html exposant, de manière plus ou moins développée (d'une seule page à neuf) les missions du service, ses travaux et ressources. L'accessibilité à ces pages et, par conséquent, la visibilité du service, est variable depuis la page d'accueil du site : un « clic » dès cette page et jusqu'à quatre, généralement sur des onglets « culture » ou « patrimoine » ou encore « politiques régionales », mais parfois aux intitulés moins attendus (« territoire et environnement », « vivre ensemble », « innover & entreprendre »).

Ces pages de présentation, formule minimum de site, ont fait fonction, dans bien des cas, de pages d'attente à partir desquelles se sont greffées d'autres ressources pour donner naissance aux dispositifs les plus accomplis : un bon indice de cette mutation est la création au sein du domaine internet de la Région (par exemple : [poitou-charentes.fr](http://poitou-charentes.fr)) d'un sous-domaine dédié à l'Inventaire général ([inventaire.poitou-charentes.fr](http://inventaire.poitou-charentes.fr)). À noter que deux des sites parmi les plus développés dans un sous-domaine ne sont pas encore indexés dans le portail de la Région.

Depuis ce sous-domaine dédié, l'internaute peut, dans trois régions, accéder à un serveur de dossiers numériques et naviguer dans cette documentation via des interfaces et feuilles de style plus ou moins élaborées (Bretagne, Picardie, Rhône-Alpes). À défaut des dossiers eux-mêmes, il est possible, dans trois autres cas (quatre si l'on ajoute à la Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Poitou-Charentes et à Midi-Pyrénées le Languedoc-Roussillon, qui ne dispose pas de sous-domaine dédié), d'interroger en local les notices d'œuvres de la région (qui reprennent, sous une forme plus ou moins personnalisée, le contenu, parfois enrichi, des notices des bases nationales MÉRIMÉE et PALISSY).

<sup>20</sup> À la date de parution de cette synthèse plusieurs sites ont étoffé leur offre, certains ont modifié leur structure, d'autres sont apparus – notamment celui d'[Aquitaine](#) –, et de nouveaux sont projetés : ni florilège, ni encore moins palmarès, il s'agit ici d'enregistrer une étape d'un mouvement d'ensemble dont on observera les évolutions plusieurs années de suite.

Plutôt que de dupliquer ces notices, l'Auvergne a pris l'option de renvoyer directement l'internaute vers les bases de données nationales qui les contiennent au moyen de liens qui pré-sélectionnent les lots d'œuvres de chaque opération présentée dans les pages de son site.

Deux services mettent d'ores et déjà en ligne leur photothèque au fur et à mesure de la dématérialisation des phototypes, et deux autres donnent accès à des catalogues (de leur bibliothèque ou de bibliographie régionale plus large). Ce type de services est encore très peu partagé à l'inverse de la publication en ligne qui requiert plus largement l'attention des équipes (y compris certaines de celles qui ne disposent pas de sous-domaine dédié). Sont comptées et cumulées des publications qui vont du recto-verso imprimable à l'*Itinéraire* « virtuel » : les 40 titres de Poitou-Charentes témoignent de la montée en puissance d'une authentique politique éditoriale qui exploite les possibilités de ce nouveau medium.

Les six dernières colonnes cherchent à mesurer le parti qui est tiré d'une des vertus consubstantielles de l'internet, à savoir la mise en réseau maximum de l'information (qui voudrait qu'a priori toutes les cases de ces colonnes soient remplies). La configuration actuelle est caractéristique d'une situation de transition. La relation verticale vers le site national est largement partagée, héritage du dispositif institutionnel précédent, les relations intra-régionales vers les partenaires embryonnaires et il n'y a qu'un seul exemple (l'Auvergne) de relation inter-régionale vers les autres services chargés de l'Inventaire.

Outre l'existence de ces liens et leur fréquence, leur qualité doit également entrer en ligne de compte. À l'heure actuelle, l'internaute est la plupart du temps renvoyé vers le point d'entrée d'un autre site à défaut d'être guidé vers les outils et ressources, voire l'information, pertinents que ce dernier met à disposition : autrement dit « voir aussi » plutôt qu'« en savoir plus ».

The image displays three screenshots of regional heritage portals. The top-left screenshot shows the 'Glad' portal for the Bretagne region, featuring a search bar and navigation links. The top-right screenshot shows the 'Inventaire du Patrimoine Culturel de Picardie' portal, with a navigation menu and an 'Accueil' section. The bottom-left screenshot shows the 'Rhône-Alpes' portal, specifically for the 'Voie navigable la Saône' in Lyon, with a detailed description and a small image of the canal.

Parmi les offres des portails régionaux, les trois serveurs de dossiers électroniques occupent une place particulière. Ils donnent accès par requêtes aux dossiers complets (texte, images, références bibliographiques, etc.) établis sur les œuvres et permettent de naviguer de l'une à l'autre par le biais de liens qui restituent les relations qu'elles entretiennent entre elles : au-delà d'un simple catalogue, une restitution cohérente, une représentation de la réalité observée.